

S. M.
ABJ

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 8 JANVIER 2026 AU CENTRE DU
TRICENTENAIRE, 961, RUE NOTRE-DAME À 20H

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Raymonde Tremblay
- Monsieur Michel Pichet
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Edward Poirier
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Sébastien Marchand Simon,
Maire.

Madame Caroline Dionne, directrice générale greffière-trésorière, est
aussi présente.

**3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Note

1.1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée du 8 janvier 2026 est ouverte à 20h01.

2026-01-005

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Edward Poirier

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

ORDRE DU JOUR

**1.OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Ouverture de l'assemblée

3.2 Adoption de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2.2 Avis de motion et dépôt du règlement 2026-01 visant à fixer le taux
des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour
l'année 2026

2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-02 relatif à
l'occupation et à l'entretien des bâtiments

3.PERIODE DE QUESTIONS

3.1 Période de questions sur les points à l'ordre du jour

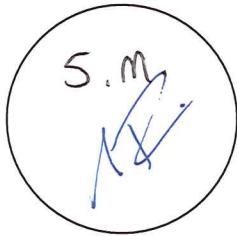
4.LEVEE DE L'ASSEMBLEE

ADOPTÉ unanimement

4.ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2026-01-006



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Monsieur Michel Pichet

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que le droit ;

QUE les déboursées à payer pour le mois de décembre 2025 d'une somme de 111 091.43 \$, comme rapportés à la liste des déboursés soient acceptés ;

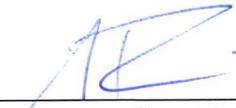
QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2025 d'une somme de 370 614.65 \$ comme rapportés à la liste des comptes fournisseurs soient acceptés et payés ;

QUE le total des déboursés et des comptes à payer du mois de novembre est de 481 706.08\$.

ADOPTÉ unanimement

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.


Caroline Dionne, directrice générale, greffière- trésorière

2026-01-007

**2.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 2026-01 VISANT À FIXER LE TAUX DES TAXES
ET LE MONTANTS DES TARIFS POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026**

Madame Raymonde Tremblay par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement 2026-01 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026
- Dépose le projet de règlement 2026-01 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2026

**PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 VISANT À FIXER LE
TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par _____ à la séance du conseil du 8 janvier 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil municipal du 8 janvier 2026 sous la résolution XXX ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil de la Municipalité de Champlain ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :

Et résolu qu'il est décrété et statué par le conseil ce qui suit, à savoir que les taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux suivants sont en vigueur pour l'année 2026 :

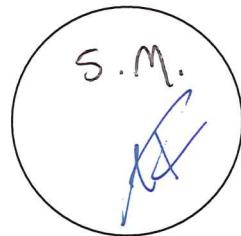
REGLEMENT 2026-01 01 VISANT A FIXER LE TAUX DES TAXES ET LE MONTANT DES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2026

Article 1 : ENTREE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il a effet au 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : MONTANT DES TAXES ET DES TARIFS

<u>TAXES FONCIÈRES</u>	
Taxe foncière générale	0.4433 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale aqueduc	0.0340 \$ /100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale police	0.0651 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxes sur les immeubles non-résidentiels et industriels	1.1680 \$ / 100 \$ d'évaluation
<u>TARIFS ENTRETIEN ET ASSAINISSEMENT</u>	
A - Tarif pour l'entretien des ouvrages d'assainissement	334.90 \$ / unité
B - Tarif pour le financement de l'assainissement	5.18 \$ / unité
<u>Calcul des unités pour l'entretien et assainissement</u>	
Usage	Nombre d'unité
Logement	1.00
Usage complémentaire commercial ou professionnel dans un logement	0.25
Une chambre d'une maison de chambre, d'une maison de pension, d'un hôtel, d'un motel, d'une maison de touristes, d'une auberge	0.25
Restaurant, bar	1.00
Autre usage commercial ou industriel	1.00
<u>TARIFS COLLECTEURS ET CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES</u>	



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

C - Tarif pour le financement des travaux collecteurs	26.03 \$ / unité
D- Tarif pour financement de conduites d'égouts sanitaires	169.66 \$ / unité
Calcul des unités par immeuble pour la taxe de financement des travaux collecteur et conduites d'égouts sanitaires :	
Usage	Nombre d'unité
Résidentiel unifamilial/multifamilial	1.00
Premier logement	1.00
Chaque logement ou usage supplémentaire	0.50
Commerce de biens et services	1.00
Maison de Chambre, hôtel, motel, maison de pension (chaque chambre)	0.25
Restaurant, bar	1.00
Usage complémentaire de type professionnel	0.25
Autre usage commercial ou industriel	1.00
Terrain vacant bâtissable	0.50
E-Travaux d'assainissement rue Jacob	258.01 \$ / unité d'évaluation
F- Pavage	
Rue Marsolet	527.85 \$ / unité
Rue Hervé-Toupin	8.14 \$ / mètre de façade
Place Boisvert	0.3944 \$ / m ²
Rue Massicotte	0.6633 \$ / m ²
AQUEDUC	
Logement ou immeuble	179.23 \$ / logement
Tarif de base	169.33 \$ / compteur
Plus	0.77 \$ / m ³ dépassant 290 m ³
Piscine (volume)	0.77 \$ / m ³
(tarification pour tous les types de piscines, comprenant les piscines temporaires)	
ORDURES ET RÉCUPÉRATION	
Logement permanent ou unité desservie	137.44 \$ / logement
COMPOSTAGE	
Par unité de logement desservi	121.01 \$ / logement
VIDANGE DES BOUES (FOSSE SEPTIQUE)	Énercycle R2024-09-68
Service de base (vidange de fosse septique inscrite pour	253\$/année



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

vidange annuelle par camion standard)				
Service de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 2 ans)	157\$/année			
Service de base (vidange de fosse septique inscrite pour vidange aux 4 ans)	109\$/année			
Vidange supplémentaire de fosse septique non comprise dans le service de base	253\$/événement			
Accessibilité restreinte à une camionnette (s'ajoute au service de base)	255\$/événement			
Galonnage excédentaire selon la capacité de la fosse septique :	Tarif par année			
901 à 999 gallons	1 an	2 ans	3 ans	4 ans
1000 à 1199 gallons	10\$	5\$	4\$	3\$
1200 à 1299 gallons	28\$	14\$	10\$	7\$
1300 à 1499 gallons	60\$	30\$	20\$	15\$
1500 à 1999 gallons	87\$	44\$	29\$	22\$
2000 à 2499 gallons	118\$	59\$	40\$	30\$
2500 à 2999 gallons	227\$	114\$	76\$	57\$
3000 gallons	318\$	159\$	106\$	80\$
Plus de 3000 gallons	394\$	197\$	132\$	99\$
Seconde visite, urgences et déplacements inutiles	0.25\$/gallons			
Modification de rendez-vous et couvercle vissé	100\$/événement			
	50\$/événement			

COMPENSATION EN VERTU DE L'ARTICLE 205.1 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (L.F.M.)

Une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et visés à l'un des paragraphes 4,5,10 11 et 19 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1) est imposée conformément à l'article 205 L.F.M..

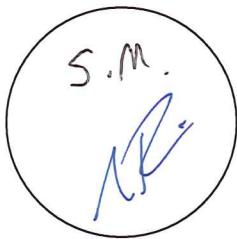
Cette compensation est établie au montant le plus élevé établi en vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c. F 2.1).

Article 3 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent un intérêt au taux annuel de 14 %.

Article 4 : FRAIS DE RECOUVREMENT ET FRAIS POUR PROVISION INSUFFISANTE

Lors de procédure de recouvrement de la créance pour taxe impayée, la Municipalité peut demander le remboursement des intérêts, des pénalités et des frais, à une créance prioritaire sur les immeubles ou meubles en raison de laquelle elle est due, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5° de l'article 2651



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

du Code civil, de même que la création et l'inscription d'une sûreté par une hypothèque légale sur ces immeubles ou sur ces meubles, selon le cas.

Article 5 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes foncières sont payables en un (1) seul versement.

Toutefois, lorsque le total d'un compte est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en cinq (5) versements égaux.

Article 6 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le premier (1^{er}) versement ou le versement unique du paiement des taxes municipales est le premier (1^{er}) jour du mois de mars 2026, le deuxième (2^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de mai 2026, le troisième (3^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de juillet 2026, le quatrième (4^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de septembre 2026, le cinquième (5^e) versement doit être fait au plus tard le premier (1^{er}) jour du mois de novembre 2026.

Article 7 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le contribuable ne perd pas le privilège des autres versements. Les intérêts ne porteront que sur le montant impayé des versements dus jusqu'à ce qu'un autre versement ne soit exigible.

Article 8 : PERCEPTION

Lors de la perception, les intérêts dus seront d'abord crédités. Par la suite, les montants des taxes et tarifs seront crédités en fonction de l'âge des comptes, en débutant par les plus anciens jusqu'aux plus récents.

Article 9 : PÉNALITÉS

Une pénalité de 45,00 \$ sera chargée à l'émetteur pour chaque chèque émis à l'ordre de la Municipalité qui sera retourné faute de fonds suffisants.

Article 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Il a effet au 13 janvier 2026

ADOPTÉ unanimement

2026-01-008

2.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-02 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BATIMENTS

Reporté à une autre assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Note Entre 20h14 et 20h22, les personnes présentes à l'assemblée ont eu l'opportunité de poser des questions aux membres du conseil présents. Les questions et réponses ne sont pas consignées dans le procès-verbal.

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-01-009 **4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Raymonde Tremblay

QUE l'assemblée soit levée et la session close à 20h23.

ADOPTÉ unanimement.

Sébastien Marchand, Maire

Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**



**MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN
LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

DÉBOURSÉS du 02 décembre au 1er janvier 2026

RÉMUNÉRATION

Employés municipaux temps plein (10)	71 326.34	Salaires et avantages sociaux - Décembre
Élus municipaux (7)	9 438.62	Salaires et avantages sociaux - Novembre
Pompiers (14)	3 305.38	Salaires et avantages sociaux - Novembre
Premiers répondants (2)	1 265.48	Salaires et avantages sociaux - Novembre
Bibliothécaires (2)	725.97	Salaires et avantages sociaux - Novembre
	<hr/>	
	86 061.79	

AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RÉMUNÉRATION

C.A.R.R.A	786.73	Régime de retraite élus - Novembre
RREMQ	6 729.05	Régime de retraite employés - Décembre
Desjardins	557.55	Traitemet de la paie + Formation
SCFP Section locales 2414-A	233.97	Cotisations syndicales - Décembre
Syndicat canadien de la fonct. Publique	305.97	Cotisations syndicales - Décembre
BENEVA	3 952.02	Assurances collectives - Décembre
	<hr/>	
	12 565.29	

REMBOURSEMENTS DE DÉPENSES via les salaires

Déplacement - Ann-Josée	28.83	Achats Noël des enfants, Souper de Noël des bénévoles
Caroline - Achats Souper Noël des bénévoles	161.46	Mousseux
Caroline - Chargeur portable	80.47	Chargeur portable Paul-Arthur
Caroline - Certificats conseillers sortants	23.00	Cadres pour certificats
Kévin - Station d'accueil	211.55	Poste de travail Isabelle
Jérémy - Vêtements de travail	66.11	Paires de gants
Ann-Josée - Déplacement	40.51	Achats nourriture Noël des enfants
Ann-Josée - Nourriture Noël des enfants	193.39	Nourriture
Caroline - Déplacement	39.37	Achats Souper de Noël des bénévoles
Ann-Josée - Déplacement	26.86	Achats atelier bricolage
Myriam - Déplacements	105.73	Inspections
	<hr/>	
	977.28	

AUTRES COMPTES PAYÉS

Bell	188.79	5 cellulaires (maire, urgence, P.R. et ent. centre)
Hydro-Québec	8 507.42	Électricité décembre et janvier
Cogeco	506.20	Téléphones et internet (Bureau mun. et C.d.T.) et télémétrie
Société canadienne des postes	158.88	Programmation Loisirs Hiver 2026
Proches aidants des chenau	250.00	Aide financières
Société historique	500.00	Aide financières
Mathieu Augustin-Colegrove	464.66	Remboursement taxes payées en trop
Jocelyne Duchesne	350.00	Achat écran
Chloé Varvaresso	7 577.00	Remboursement taxes - Erreur de municipalité
	<hr/>	
	10 111.29	

VISA

IT CLOUD	110.33	copie de sauvegarde
Resto-Pub Manoir Antic	249.63	Souper employés
Resto-Pub Manoir Antic	222.31	Dîner conseil - Rencontre Budget
Super C	13.78	Verre à vin
Walmart	18.33	Cadeaux enfants
Walmart	54.16	Nourriture - Noël
Walmart	74.56	Cadeaux enfants
Le Groupe BigMoose Granby	193.14	Plinthe chauffante
Dollarama	10.35	Cartes monitrices camp de jour
Dollarama	140.55	Matériels - Cours bricolage
Princess Auto	288.64	Matériaux - Bâtiment quai
	<hr/>	
	1 375.78	

TOTAL

111 091.43

S. M.
K.R.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

COMPTE À PAYER au 1er janvier 2026

	CHÈQUES	VIREMENTS	
Achat Champlain		31.81	Breuvages - Artistes spectacle souper de Noël des bénévoles
ADN Communications		118.60	Alertes municipales et Plateforme web - Novembre 2025
Argus Environnement		1 373.95	Mesures des boues 2025
Brassard Buro		209.55	Fournitures de bureau (Conseil, Administration, Urbanisme)
Broderie Design		470.50	Manteaux - Premiers répondants
Canac		261.64	Matériaux cabine quai, Réparation évier CDT, Ent. Véhicule, Zamboni
CarQuest		600.00	Matériel entretien véhicule, lave-vitre
Il était une fleur	487.49		Poinsettias et bouquets de fleurs - Souper de Noël des bénévoles
CGR Procédé		2 369.40	Réparation mélangeur de bicarbonate de soude
Chemin de fer Québec-Gatineau		731.00	Entretien passages à niveau - Janvier 2026
Construction André Magny	236 637.22		Décompte no 5 - Caserne de pompiers
Construction et Pavage Boisvert		11 116.59	Décompte no 3 (final) - Pavage rue Massicotte
La Coop Novago		400.35	Toilette bureau municipal, Décoration de Noël
CRSPB du Centre-du-Québec		111.53	Achat de fournitures, Frais de reliures
Déneigement et excavation multi-mecanic		63 788.14	Vers. 1/2 et 2/2 - Déneigement rangs et certaines rues
Dépanneur le Relais Batiscan		379.70	Essence - Voirie
Deshais Énergies (Filgo)		1 414.96	Diesel - Voirie
Docteur du Pare-Brise		2 352.21	Réparation saleuse
Docuflex		2 355.64	Agrafes pour photocopieur, Location photocopieur Sept. à Déc. 2025
Pivot Consultants		2 047.99	Honoraires professionnels - Caserne de pompiers
Les Éditions communautaire des Chenaux	172.46		
Englobe		3 209.55	Honoraires professionnels - Caserne de pompiers
Eurofins		1 470.25	Analyses eau potable et eaux usées
FQM		2 602.04	Honoraires prof. - Égoûts Ste-Anne/St-Joseph,Ponceau rg St-Pierre,Aqueduc
FQM		1 113.14	Formation Inspectrice urbanisme
Garage Poirier		243.87	Changement d'huile - Véhicule Voirie
Pascale Gervais	50.00		Remboursement frais de non-résident (activité enfant)
GLS Logistics		10.14	Frais de livraison
Groupe CLR		74.62	Service de répartition et location de télépage - Décembre 2025
Infoteck		4 010.12	Renouvellement banque affaire (20 hrs), Tablettes conseillers
Kenworth Masko		183.96	Inspection véhicule Voirie (GMC)
Lettrage Croteau		97.73	Création du logo de la municipalité en vectoriel
Matrec		178.33	Location conteneur - Janvier 2026
Métaux Lamy		7.77	Plaque d'acier - Réparation véhicule Voirie (6 roues)
MPA, Société de comptables professionnels agréés		5 978.70	Audit intérimaire Exercice se terminant le 2025-12-31
Municipalité de Batiscan		5 795.88	Entraide pompiers, Déneigement rg Ste-Marie, Entretien camion citerne
Municipalité de Ste-Geneviève-de-Batiscan		410.00	Entraide pompiers
Oxypro		305.93	Remplissage bonbonnes soudeuse - Voirie
Kelly-Ann Paquin		95.00	Animation/Surveillance soirée Disco
Laurie Patry		1 123.75	Animation soirées Disco, Ciné-pj / Honoraires programme MADA
Pièces d'autos Jean Leblanc		80.37	Matériel entretien véhicule Voirie (6 roues)
Anthony Pintal	1 500.00		Vers. 2/4 - Entretien pistes de ski de fond
Signoplus		4 038.24	Panneaux de signalisation
Solutions Nexarts		1 379.70	Frais annuel 2026 - Quidigo
Solutions Sherby		26.44	Sacs à ordures
Sucrerie Boisvert et fils	5 299.08		Repas souper de Noël des bénévoles
Val-Mauricie Électrique		1 069.02	Entretien éclairage extérieur CDT
Wajax		1 388.90	Entretien génératrices CDT, Station eau potable rg St-Pierre
Youpi et cie		799.08	Spectacle Noël des enfants
Zone SST		642.31	Adhésion annuel - Vers. 1/2
TOTAL des comptes à payer:	244 146.25	126 468.40	
Dépenses totales du mois:		481 706.08	

